



VERBAND SCHWEIZER. PHILATELISTEN-VEREINE  
UNION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES SUISSES

**Prüfungssattest - Attestation d'Expertise N° 12 51**



Je soussigné certifie avoir examiné ce jour les deux timbres de Maurice reproduits ci-dessus en photocopie :

2 PENCE bleu sur azuré de 1859, gravure usée dit "Tête de chien"  
No 8b Yvert, frais de couleur et assez bien margé +

6 PENCE bleu foncé sur blanc de 1859 No 17 Yvert, frais de couleur et bien margé.

Les deux timbres sont fixés sur une lettre papier azuré adressée à J.M. Barbier Nég. Bordeaux et oblitérés d'une grille noire ovale à traits parallèles frappée deux fois. La lettre porte des chiffres taxe manuscrits 16 barré, 3 + 2 et au verso le cachet noir à double cercle "MAURITIUS NO 10 1859" et "BORDEAUX 7 DEC 59"

J'estime que ces timbres sont authentiques, non réparés et bien fixés sur leur lettre d'origine que j'ai signée deux fois au verso des timbres. Cet affranchissement mixte est fort rare à mon avis.

Gebühr - Frais Fr. 15.- Genève den 14 janvier 1951

Porto - Port Fr. ....

Fr. ....

**D<sup>R</sup> G. FULPIUS**  
1, Tour de l'île  
GENÈVE

Der Experte - L'expert:

*G. Fulpius*